

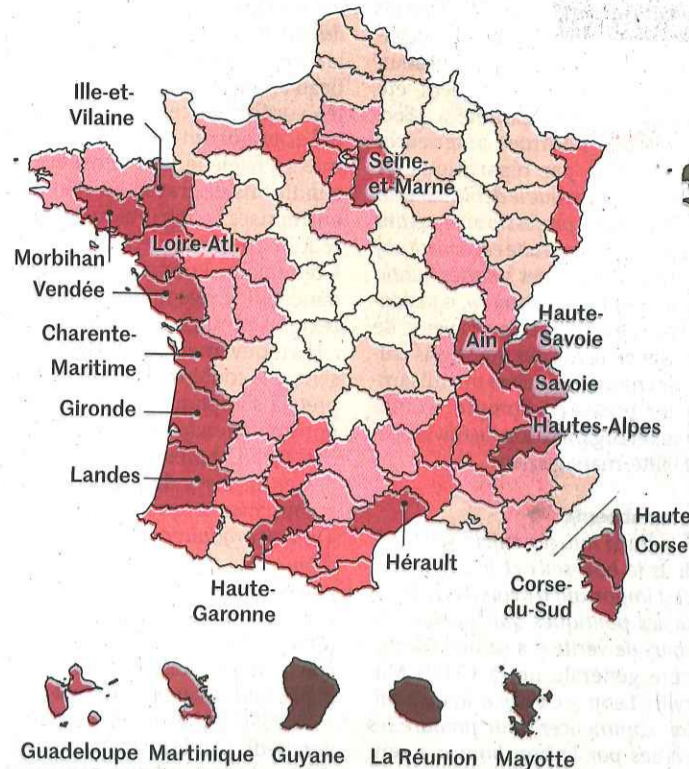
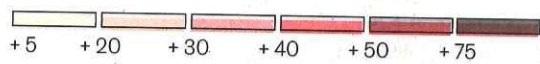
Le grand âge revient dans le débat politique

Le sujet du vieillissement est un des points du budget de la « Sécu » 2026 discutés au Parlement

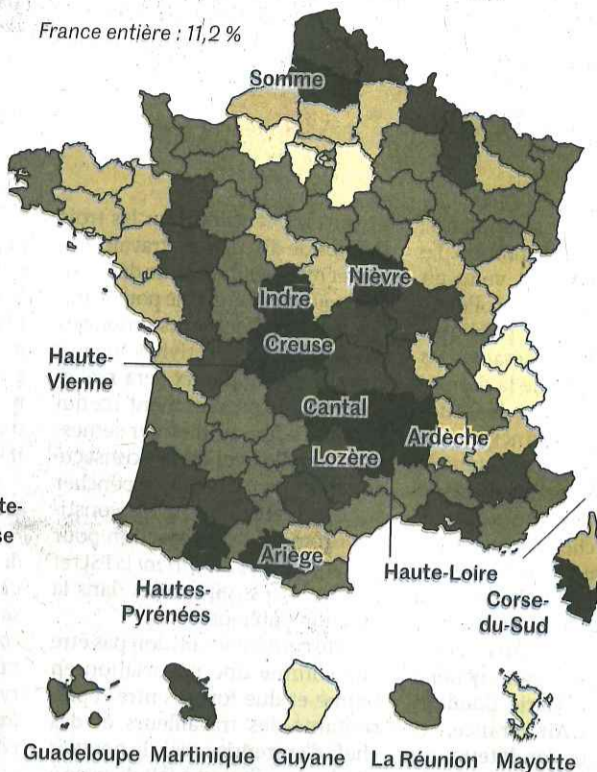
Pour « répondre aux défis du vieillissement », Emmanuel Macron avait promis en 2018 et 2020 une grande « loi ». Le dessein présidentiel est enterré. Depuis, les gouvernements successifs éludent la question du financement de l'accompagnement du grand âge. Le sujet s'est pourtant invité de nouveau dans le débat national à l'occasion des tractations de Sébastien Lecornu sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS). Il a aussi ressurgi dans les discussions que le premier ministre vient de lancer, avec les départements, dans le cadre d'un projet de loi sur la décentralisation qu'il compte présenter début 2026.

L'opération a été rondement menée. Jeudi, dans l'Hémicycle, le gouvernement présentait un amendement décisif pour espérer trouver une majorité le 9 décembre lors du vote solennel sur le PLFSS. La disposition avait été ciselée par l'exécutif pour qu'elle agréât aussi bien le parti Les Républicains que le Parti socialiste. Elle instaure une hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) de 9,2 % à 10,6 % sur certains revenus du capital, une mesure susceptible de dégager 1,5 milliard d'euros de recettes. Le compromis n'a pas seulement porté sur la liste des placements financiers soumis à une majoration de CSG. Il fallait une autre clé : le député LR de Meurthe-et-Moselle Thibault Bazin, rapporteur général sur le texte, a ainsi proposé que cette somme de 1,5 milliard soit affectée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui finance les politiques en faveur des personnes âgées et handicapées. L'instance voyait ainsi son déficit, anticipé à 1,7 milliard d'euros en 2026, en grande partie renfloué.

Evolution du nombre de personnes en perte d'autonomie parmi les 60 ans et plus, entre 2021 et 2052 (estimations), en % de la population totale départementale



Part des 60 ans et plus en perte d'autonomie en 2021, en % de la population totale départementale

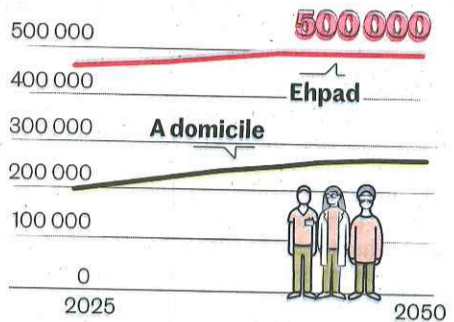


365 000

places supplémentaires en Ehpad seront nécessaires à l'horizon 2050 (il en existe près de 600 000 aujourd'hui) et 39 000 places supplémentaires en résidence autonomie



Projection des besoins en personnel liés à la hausse du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie à l'horizon 2050, en ETP (équivalent temps plein)



Sources : Insee ; DRES • Infographie Le Monde

Sébastien Lecornu souhaite transférer aux départements des compétences en matière de solidarité

pendance», s'est félicité Sébastien Lecornu, jeudi dans l'Hémicycle. Le chef du gouvernement a ouvert un autre chantier fiscal affectant les politiques du grand âge. Lors du congrès de l'Assemblée des départements de France le 14 novembre à Albi, le premier ministre a esquissé les grandes lignes d'un projet de loi sur la décentralisation, au sujet duquel il devrait s'exprimer le 17 décembre, en conseil des ministres. Sébastien Lecornu souhaite transférer de nouvelles compétences aux conseils départementaux, qui doivent devenir « la collectivité des solidarités, du médico-social et (...) du sanitaire », a-t-il expliqué. Dès lors, « il est logique que les conseils départementaux perçoivent une part de CSG. C'est une évidence. »

Dans un courrier qu'il a adressé le 24 novembre aux présidents de département, le premier ministre est plus précis : « Le gouvernement envisage de vous confier pleinement la planification, l'organisation et la responsabilité du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. » A cet effet, il s'engage dans sa lettre à mettre en place « un groupe de travail » sur le transfert d'une part de CSG.

Par cette annonce, le premier

ministre cherche à rassurer les départements, en proie à des équations budgétaires insolubles du fait de leurs dépenses sociales qui augmentent et de leurs recettes fiscales qui diminuent. « On ne peut plus financer les solidarités et la protection sociale avec les seules recettes issues du marché immobilier ou de la consommation, confie au Monde Jean-Luc Gleyze, le président (PS) de la Gironde. Nous sommes au bout de l'exercice. Aujourd'hui, il nous faut une ressource nouvelle pérenne. Le transfert d'une part de CSG est un impératif », plaide le président du groupe des départements de gauche au sein de l'Association des départements de France.

« Cadeau empoisonné » Mais comment affecter une part de CSG aux départements, si ce n'est en la prélevant sur le budget de la CNSA, financée à près de 90 % par cette taxe ? Inspirés par l'Association des départements de France, quelques députés de plusieurs groupes avaient défendu le 8 novembre en première lecture du PLFSS un amendement qui visait à ponctionner sur le budget de la CNSA 1,4 milliard d'euros de CSG sur deux ans pour

distribuer directement cette somme aux départements. La mesure a été adoptée à l'Assemblée. Mais le Sénat l'a supprimée, lors de l'examen du PLFSS le 22 novembre, considérant que la CSG avait vocation à financer uniquement la sécurité sociale.

Paradoxalement, les pistes tracées par le Premier ministre ont provoqué une levée de boucliers des professionnels du soutien à domicile. Dix-huit fédérations d'employeurs lui ont adressé une lettre le 27 novembre lui demandant de « renoncer » à un « transfert de compétences » aux départements « qui risque d'aggraver une prise en charge (déjà) très inégales » d'un territoire à l'autre. « Ce qui nous inquiète, explique Jean-Pierre Riso, président de la Fnadepa, l'une des fédérations signataires de la lettre à Matignon, c'est d'abord le projet de verser directement aux conseils départementaux une part de CSG qui ne transiterait plus par la CNSA. » Les professionnels s'alarment : qui contrôlerait que cette taxe est bien affectée par les départements aux financements des prestations versées aux personnes âgées ou aux handicapées ? « Les départements ne sont pas en

position d'assurer à eux seuls la montée en charge financière de l'accompagnement des personnes âgées, qui va exploser à partir de 2030. Leur promettre une part de CSG en échange de cette mission pourrait relever du cadeau empoisonné », prévient Marc Bourquin, conseiller « stratégie » à la Fédération hospitalière de France.

Les 18 fédérations du secteur seront reçues lundi par Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée aux personnes âgées et handicapées. A l'ordre du jour : le projet de loi décentralisation sur lequel elle doit faire des propositions. « Compte tenu du vieillissement de la population, l'évolution exponentielle des besoins nécessitera quoi qu'il arrive une recette dédiée, car on ne peut accepter que la branche autonomie puisse être déficitaire », indique-t-elle au Monde. Le transfert d'1,5 milliard d'euros de CSG à la CNSA voté jeudi a toutefois contribué à rassurer le secteur. Certes, la mesure a été décidée « sans stratégie d'ensemble pour le grand âge », déplore Franck Nataf, président de la Fédésap, une des grandes fédérations du domicile, mais, se félicite-t-il, « c'est Noël avant l'heure ». ■

BÉATRICE JÉRÔME

Un plan gouvernemental pour la stratégie à l'horizon 2050

La ministre déléguée aux personnes âgées et handicapées, Charlotte Parmentier-Lecocq, présentera des mesures d'ici au début de janvier

Programmer pour se préparer au « mur démographique ». La population française va vieillir massivement entre 2030 et 2050. La part des 60 et plus va progresser fortement pendant ces vingt ans du fait de l'arrivée à 85 ans des générations de baby-boomers nés entre 1945 et 1965.

Charlotte Parmentier-Lecocq, la ministre déléguée aux personnes âgées et handicapées « souhaite présenter d'ici début janvier un plan grand âge pour nous permettre de relever le défi du vieillissement et d'établir une stratégie jusqu'en 2050 », confie-t-elle au Monde. Pour autant, « ce plan ne verra jamais le jour si le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) n'est pas voté ».

Cette feuille de route listera les mesures engagées et les politiques mises en œuvre dont certaines sont financées dans le budget en cours d'examen à l'Assemblée. Parmi elles figurent le « fonds mobilité » de 75 millions d'euros créé en 2025 pour aider les services d'aide à domicile à s'équiper en voiture ou véhicules professionnels, la promotion et la diffusion du programme de prévention de la perte d'autonomie à partir de l'application numérique baptisée Icope, qui permet une autoévaluation et le cas échéant une prise en charge médicale, la « stratégie nationale » de prise en charge des maladies neurodégénératives, ou encore la poursuite de création de postes en Ehpad,

même si le nombre baisse - 4 500 dans le PLFSS 2026 contre 6 500 dans le budget pour 2025.

Mais le plan vise surtout à « définir les enjeux démographiques de demain ». « Je souhaite, dit la ministre, lancer un grand travail de prospective qui devra aboutir d'ici le printemps, à nouveau sous réserve du vote du PLFSS. » « Les disparités territoriales font que les besoins face au vieillissement ne seront pas les mêmes dans toute la France », insiste-t-elle.

Inventaire de l'« offre existante » Aujourd'hui, les 60 ans et plus représentent en moyenne 28 % de la population en France entière. Les plus âgés vivent surtout dans les territoires de faible densité, plutôt

ruraux. Dans le Lot, leur part est de 40,8 %, contre 18,7 % en Seine-Saint-Denis. « On sait déjà que le littoral, notamment la Bretagne, va connaître entre aujourd'hui et 2050 une explosion du nombre de personnes âgées dépendantes », poursuit M^{me} Parmentier-Lecocq. Beaucoup de retraités veulent s'y installer et certains y vivent déjà avec leurs proches âgés. Parmi les départements dont la moyenne d'âge est plutôt jeune, beaucoup vont connaître une hausse fulgurante d'habitants âgés : la Haute-Savoie, l'Ain, la Vendée...

Pour établir cette cartographie dynamique du grand âge, la ministre vient de donner mission aux agences régionales de santé (ARS) de dresser l'inventaire de

« l'offre existante » de places d'Ehpad ou de services de soins à domicile « à l'échelle départementale voire infradépartementale ». Les ARS devront réaliser ce recensement « en lien avec les conseils départementaux ».

Le plan vise aussi à encourager une troisième voie entre l'Ehpad et le domicile individuel. « L'un de ses principaux axes consiste à promouvoir le développement de l'habitat partagé, selon elle. Autrement dit, une offre de logement qui soit adaptée à des personnes âgées, qui veulent pouvoir vivre « comme à la maison » mais sans être isolées et en étant accompagnées. »

Pour amorcer ce tournant, le PLFSS 2026 prévoit une enveloppe de 100 millions d'euros afin

de créer 10 000 places en habitat partagé. Le plan prévoit également qu'il faudra en créer 110 000 d'ici à 2030. Ce qui suppose de modifier le cadre juridique réglementaire actuel qui bride ce développement.

Reste une question que le plan ne tranchera pas : celle des financements. « Nous lancerons un débat national sur les scénarios financiers de long terme, s'engage M^{me} Parmentier-Lecocq pour construire un modèle de prise en charge de la dépendance entre solidarité nationale et mobilisation de nouvelles ressources. » A charge pour les candidats à la présidentielle de proposer des nouvelles recettes pendant la campagne. ■